

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2015 - 2020

Révisé pour la période 2021-2022

RÉVISÉ ET BONIFIÉ POUR LA PÉRIODE 2022-2023



Stratégie gouvernementale
de développement
durable

2015
20

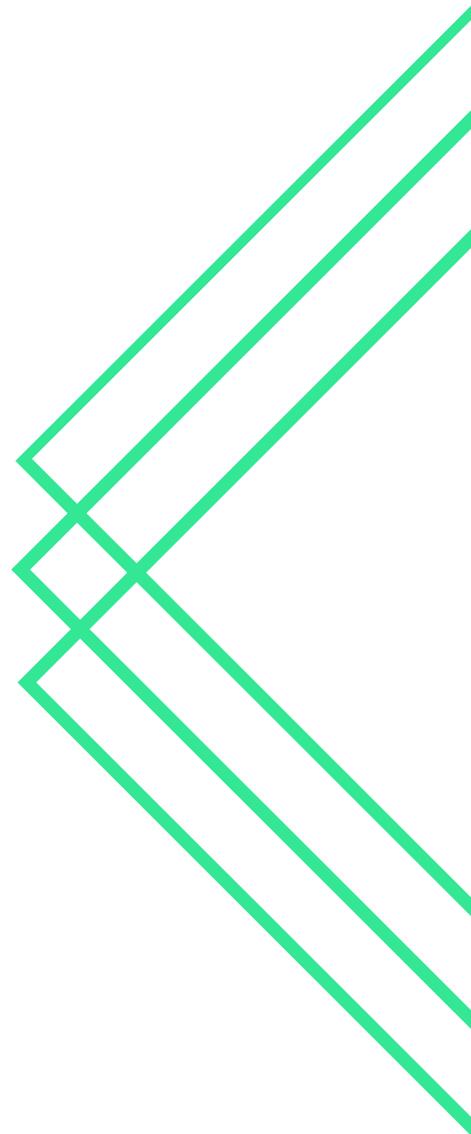
Mot du directeur général

Lors de l'adoption de la Loi sur le développement durable, le Musée national des beaux-arts du Québec œuvrait déjà à sauvegarder et partager le patrimoine collectif dont il a la garde. De par sa mission de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, le Musée entend bien continuer d'enrichir la conscience qu'ont les générations présentes et futures de leur histoire collective.

Le Musée réitère son engagement envers la Stratégie gouvernementale de développement durable et est fier de vous présenter ce Plan d'action pour l'année de transition 2022- 2023. Une année charnière qui nous permettra de continuer à bonifier nos pratiques, remettre en question nos automatismes et approfondir notre culture du développement durable en vue du prochain plan quinquennal.



Jean-Luc Murray
Directeur général



Principes de développement durable

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique

ACCÈS AU SAVOIR

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation, ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable

Principes de développement durable (suite)

SUBSIDIARITÉ

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés

PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur

PRÉVENTION

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source

PRÉCAUTION

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent

Principes de développement durable (suite)

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens

RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources

POLLUEUR PAYEUR

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci

INTERNALISATION DES COÛTS

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale

Le plan d'action

2022-2023

ORIENTATION 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1

Implanter un système nous permettant de quantifier les acquisitions responsables du Musée

Résultat recherché : 1

Lien avec les priorités gouvernementales: S.O.

Indicateurs :

- Proportion des acquisitions responsables du Musée par rapport au total des acquisitions (nombre)
- Proportion des acquisitions responsables du Musée par rapport au total des acquisitions (dollars)

Cible (au 31 mars 2023) : S.O.

ACTION 2

Améliorer les pratiques écoresponsables du Musée

Résultat recherché : 1

Lien avec les priorités gouvernementales: Gestion des matières résiduelles

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2023) : Deux nouvelles mesures

Mesures planifiées 2022-2023

- Évaluation pour l'utilisation des plaques de plâtre (gyproc) de façon plus écologique, soit par la quantité utilisée ou par le type de matériaux
- Amélioration du système d'inventaire des matériaux, vitrines et caisses disponibles

ACTION 3

Organiser des événements de façon écoresponsable

Résultat recherché : 1

Lien avec les priorités gouvernementales: Approvisionnement écoresponsable

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2023): Une nouvelle mesure

Mesures planifiées 2022-2023

- Étude sur la conception d'ateliers écoresponsables, tout au long de l'année

ACTION 4

Poursuivre la migration infonuagique de concert avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ)

Résultat recherché : 6

Lien avec les priorités gouvernementales: S.O.

Indicateur : Pourcentage de la migration effectuée

Cible (au 31 mars 2023): 50 %

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION 5

Mettre en place un processus interne pour s'assurer de la prise en compte des 16 principes de développement durable pour les projets structurants du Musée

Résultat recherché : 10

Lien avec les priorités gouvernementales: Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales

Indicateur : Pourcentage des projets structurants ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

Cible (au 31 mars 2023): S.O.



ORIENTATION 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectif gouvernemental 4.3

Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

ACTION 6

Favoriser un accès grandissant à la programmation éducative et culturelle du Musée pour les personnes issues des milieux défavorisés et les personnes à besoins particuliers

Résultat recherché : 40

Lien avec les priorités gouvernementales: S.O.

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2023): Trois nouvelles mesures

Mesures planifiées 2022-2023

- Conception et réalisation de visites descriptives pour les personnes vivant avec des limitations visuelles
- Évaluation du projet des plateaux sensoriels pour les personnes vivant avec des limitations visuelles
- Visites guidées avec traductions simultanées en langue des signes

ORIENTATION 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

Objectif gouvernemental 5.1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION 7

Sensibiliser les employés du Musée aux saines habitudes de vies

Résultat recherché : 42

Lien avec les priorités gouvernementales: S.O.

Indicateur : Nombre de nouvelles mesures

Cible (au 31 mars 2023): Une nouvelle mesure

Mesure planifiée 2022-2023

- Inscrire des activités de formation pour une vie saine au plan de formation 2022-2023 (alimentation, sommeil, ergonomie d'un poste de travail, etc.)